



Erreur de calcul dans mon bonus suite 50/50

Par **Lester78**, le **28/01/2014** à **22:21**

Bonjour,

J'aurais une question à vous soumettre au sujet de mon bonus/malus automobile.

Voici l'historique de mon coefficient:

16/01/2010: 0.50 (acquisition bonus 50)

13/06/2011: bris de glace responsabilité: 0

31/07/2011: bris de glace responsabilité: 0

20/09/2012: dommages tout accidents responsabilité: 0

16/11/2012: dommages tout accidents responsabilité: 50

sur la ligne du dessous sans date ni conducteur d'inscrit il est ajouté: Resp civile - dommage matériel responsabilité: 50

07/04/2012: dommages tout accidents responsabilité: 0

24/05/2013: dommages tout accidents responsabilité: 0

Je n'ai donc eut qu'un seul accident partiellement responsable (notifié par courrier en 50/50)

Mon bonus initial étant de 0.50 il aurait du passer à 0.56 (0.50×1.125), si je ne me trompe pas.

Alors que sur mon relevé d'information il est indiqué 0.62

Quand pensez-vous ? est-ce que je me trompe ou bien mon assureur à fait une erreur ?

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **balleverte92**, le **07/02/2014** à **14:41**

Bonjour,

A priori il doit y avoir une erreur oui :

"Votre nouveau coefficient est calculé en multipliant votre dernier bonus-malus :

- par 1,125 pour un accident partiellement responsable"

(sce <http://www.acommeassurance.com/bonus-malus/calcul-bonus-malus>)

Maintenant, avec un aussi grand nombre de sinistres, l'assureur est peut-être en droit d'augmenter encore votre bonus...

Bonne journée !

Par **Careto**, le **07/05/2014** à **23:29**

Bonsoir,

Le calcul du bonus d'assurance auto est très simple si vous même ou un autre conducteur n'avez pas eu un accident responsable dans les 14 derniers mois avec le véhicule assuré. Pour le calcul vous devez vous munir au choix : de votre dernier avis d'échéance (facture) ou de votre contrat s'il a moins d'un an ou d'un relevé d'information, sans oublier une calculatrice.

Si vous voulez plus d'infos sur <http://www.devis-assurance-malus.com>.